

Conseil Municipal du 18 mars 2021

à 20h30 à la Salle des Associations



Mairie de Chanteuges
43300 Chanteuges
tél. : 04 71 74 02 87
fax : 04 71 74 01 06
mairie.chanteuges@wanadoo.fr

Tous présents.

Pas public du fait du couvre-feu.

En préambule de ce conseil municipal, nous avons reçu Gérard MILLET & Pauline JOUFFROY, les aubergistes choisis par la CC des Rives du Haut-Allier pour reprendre l'Auberge de notre village. Nous nous sommes présentés les uns aux autres, puis ils nous ont détaillé leurs parcours, leurs idées et ambitions pour l'auberge de Chanteuges.

La séance a été ouverte par le Maire Sandrine ROUX à 20h30.

Julien VIZADE est désigné secrétaire de séance.

Les votes seront réalisés à main levée.

1. Validation du PV de la séance précédente :

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le PV de la séance de Conseil Municipal du 8 octobre 2020 est validé**

Les Compte de Gestion et Compte Administratif de 2020 établis par Sandrine sont présentés en détail, Sandrine et Annie répondant à toutes les questions sur les lignes de dépenses ou recettes.

Puis le Maire se retire et Annie PAGE, 1^{ère} adjointe au Maire, propose ces comptes aux votes.

		Dépenses	Recettes
Budget Commune	Fonctionnement	340 846,42 €	393 956,35 €
	Investissement	133 939,28 €	72 448,25 €
Budget Assainissement	Fonctionnement	65 643,62 €	94 749,00 €
	Investissement	43 883,89 €	308 596,60 €
Budget Boulangerie	Fonctionnement	1 040,90 €	2 615,88 €
	Investissement	1 575,02 €	1 087,23 €
Budget CCAS	Fonctionnement	2 871,24 €	2 799,36 €
	Investissement		

2. Vote du Compte de Gestion 2020

VOTE : 10 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

3. Vote du Compte Administratif 2020

VOTE : 10 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Les Comptes de Gestion et Comptes Administratif de 2020 sont validés à l'unanimité.**

4. Fixation de taux d'imposition

Le maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition.

- Taxe foncière du bâti **15.80%** (+ 21.09% pour la part Département, ce qui donne **37.70%**)
- Taxe foncière du non-bâti **70.57%**

Pour rappel, le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation, vouée à disparaître, n'est plus discuté en CM.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide ces taux d'imposition.**

5. Fixation des coûts horaire (agents et matériel)

Fixation des coûts horaires (agent et matériel) pour le calcul des dépenses de travaux en régie, sur lesquelles nous récupérerons la TVA.

- Coût horaire d'un agent : **21.39 €**
- Coût horaire du camion : **16.00 €**
- Coût horaire du tracteur : **47.53 €**
- Coût horaire du tractopelle : **56.03 €**
- Coût horaire tracteur attelé: **50.93 €**
- Coût horaire de la bétonnière : **4.32 €**
- Coût horaire de la tondeuse : **32.20 €**

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal fixe ces coûts horaires.**

6. Tarifs municipaux

6.1. Location de la Salle des Fêtes

- | | | | | |
|----------------------------------------|-----------|--------|-------------|------|
| • Particulier de la commune : | •1 jour : | 180€ | •Week-End : | 230€ |
| • Association de la commune : | •1 jour : | 240€ | •Week-End : | 290€ |
| • Particulier extérieur à la commune : | •1jour : | 310€ | •Week-End : | 360€ |
| • Réunion : | | •100€ | | |
| • Réunion + Buffet : | | • 130€ | | |
| • Caution | | • 350€ | | |

6.2. Redevance assainissement

- Redevance d'assainissement pour les particuliers : **0.60 €** par m3
- Redevance d'assainissement pour les agriculteurs : **0.31 €** par m3
(Le seuil minimum de facturation sera de 20 m3 pour les particuliers et 40 m3 pour les agriculteurs)
- Branchement au réseau : **500 €**
(comprenant la pose, la fourniture du tabouret de branchement et de 5m de tuyau ;
Au-delà de 5m de tuyau, la conduite sera facturée 25 € le mètre linéaire).

6.3. Tarifs de l'Aire de Camping Naturel de la Gravière :

- **1.50 €** par nuit et par adulte
- **1.00 €** par nuit et par adulte
- **6.00 €** par semaine pour garage mort

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide ces tarifs.**

7. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du BP 2021

A hauteur de 79 966 € (soit 25% du budget d'investissement de 319 865 €) pour le budget communal.

A hauteur de 20 466 € (soit 25% du budget d'investissement de 81 866 €) pour le budget assainissement.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide cette délibération.**

8. Aménagement paysager

Nicolas MATHIEU propose de monter un dossier de demande de subvention à la région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES pour le fleurissement de CHANTEUGES sur les 3 prochaines années pour un montant de **1 001.84 €**.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander cette subvention.**

9. Droit de Prémption complémentaire

Sandrine ROUX propose de mettre en place un droit de prémption de la commune sur des parcelles de particuliers pouvant être intégrées à des projets communaux (stationnement, aménagement de bourg, . . .). Une fois, ce droit validé par la préfecture et une publication dans 2 journaux, la commune sera avisée lorsqu'une transaction immobilière sera sur le point d'être conclue et sera en mesure d'entrer en négociation avec le vendeur. Toutefois la prémption n'est pas automatique et le droit peut être libéré laissant libre cours à la transaction initiale.

Voici la liste des parcelles ciblées :

- AH168 AH174 AH241 AH254 AH274 AH312 AH315 AH316AH319 AH320 AH333 AH334 AH335 AH338 AH 350 AH385 AH424 AH427 AH438 AH441 AH445 AH463 AH496 AH508 AH509 AH517 AH518 AH519
- AP167 AP168 AP171 AP180 AP181

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide la mise en place d'un droit de prémption sur les parcelles citées.**

10. Opposition au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité

Sandrine ROUX propose de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier est de garder celle-ci dans les compétence communale. Si une minorité de blocage des 25% des communes s'oppose à ce transfert cette compétence sera automatiquement laissé à chaque commune.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal s'oppose à ce transfert de compétence.**

11. Adhésion au service Santé et au groupement de commande pour les marchés publics du Centre De Gestion 43

Le Centre De Gestion 43 propose aux collectivités un groupement de commande pour les marchés publics et une adhésion au service Santé (notamment pour les visites médicales de nos agents).

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal autorise le Maire à adhérer à ces actions groupées.**

12. Subventions aux Associations et aides aux habitants

12.1. Subventions aux Associations

Après discussions, le Maire propose les subventions suivantes :

▪ Comité des Fêtes	550 €	▪ AAPPMA de la Basse-Desges	200 €
▪ Association Culturelle & Sociale	450 €	▪ Les Resto du Cœur	100 €
▪ Chanteuges Préservation Patrimoine	350 €	▪ Amicale des Sapeurs-Pompiers	75 €
▪ ADMR	300 €		

VOTE : 10 POUR, 1 ABSTENTION (Julien VIZADE), 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide ces subventions.**

A partir de 2022, toute demande devra être effectuée par l'association, par écrit, accompagnée du bilan financier, avant le 1^{er} mars de chaque année.

12.2. Aides aux activités sportives et culturelles

Une aide de **50 €** sera accordée chaque enfant de la commune de moins de 18 ans pour faciliter sa pratique sportive ou son épanouissement culturel. Cette aide sera attribuée sur demande (en remplissant le formulaire mis à disposition) et sur justificatif (par validation du formulaire avec le tampon de l'association en question).

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide cette aide pour l'accès aux sports et à la culture.**

12.3. Aides aux transports scolaires

Le remboursement des frais de transports scolaires à hauteur de **50 €** sera accordé chaque enfant de la commune inscrit en classe de maternelle ou de primaire. Cette aide sera attribuée sur demande (en remplissant le formulaire mis à disposition) et sur justificatif (en fournissant une preuve de paiement du transport scolaire collectif).

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal valide cette aide pour le transport scolaire collectif.**

13. Fond 199 : Réhabilitation d'un bâtiment communal en logement familial

Le Maire propose de demander une subvention au titre du Fonds 199 pour la réhabilitation du bâtiment communal au 3 cour de l'Abbaye en logement familial. Une subvention de **20 000 €** au titre du fonds 199 (département) est demandée pour un projet initial d'un coût estimé à 70 000 € HT. Pour rappel, une subvention au titre du plan de relance de la Région a déjà été accordée à hauteur de 35 000 € HT.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander cette subvention.**

14. LEADER 2014-2020 : Bloc sanitaire de la Gravière

Sandrine ROUX propose de demander une subvention au titre du plan LEADER 2014-2020 pour la réfection et l'amélioration du bloc sanitaire de l'aire naturelle de camping de la Gravière. Julien VIZADE et Pascal COMBRE ont œuvré pour établir un estimatif de cette opération. Madame le maire propose une demande de subvention au titre du Leader (subvention européenne) de **36 900 €**.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander cette subvention.**

15. LEADER 2014-2020 : Acquisition de terrain pour l'aménagement du Bourg

Sandrine ROUX propose de demander une seconde subvention au titre du plan LEADER 2014-2020 pour l'acquisitions de terrain au Bourg de Chanteuges dans le but de revoir son aménagement. Madame le maire propose une demande de subvention au titre du Leader (subvention européenne) de **50000 €**.

VOTE : 11 POUR, 0 ABSTENTION, 0 CONTRE

- **Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander cette subvention.**

16. Questions diverses

Chaque année, la commune de CHANTEUGES a recours à l'emploi d'un personnel saisonnier pour pallier à l'absence de nos agents durant leurs périodes de congés estivaux et ainsi assurer la continuité des actions.

Pour cette année, nous proposons d'employer une personne durant 2 mois (de mi-juin à mi-août 2021) avec un horaire hebdomadaire d'environ 25 heures par semaine.

Dans la mesure du possible, le Conseil souhaite donner sa chance à un jeune de la commune.

Une offre va être publiée dans ce sens au plus vite.

La séance a été levée à 23H50.